

Informations et tarifs

Cimetières « Le Village » et « La Rizolière »

Informations concessions

La concession qui vous est accordée dans l'un des cimetières communaux de Villefontaine a une superficie de 2,50 m² (longueur 2,50 m / largeur 1m).

Elle est prévue pour (à préciser aux pompes funèbres) :

- 3 places en hauteur au cimetière du Village ;
- 2 places en hauteur au cimetière de La Rizolière.

Un espace inter-tombes de 30 cm doit obligatoirement être laissé de chaque côté de la concession.

Sur les emplacements paysagers, une stèle peut vous être proposée, installée par la commune, avec un vase et 2 plots en marbre en pied d'emplacement.

Informations columbarium

La case de Columbarium qui vous est accordée dans l'un des cimetières communaux de Villefontaine a pour dimensions : 40 cm x 40 cm.

À la Rizolière, les cases peuvent accueillir 2 urnes, et celles du Village peuvent en accueillir 2 ou 4 (mais columbarium complet actuellement).

Demandes de travaux

Pour tous travaux devant être effectués dans les cimetières communaux de Villefontaine, il est impératif de faire une demande préalable auprès du service État Civil.

Tarifs

Les concessions et cases de columbarium sont accordées pour une durée de 15 ans.

Concession :

- | | |
|---|-------|
| - Simple : | 200 € |
| - Double : | 320 € |
| - Case de columbarium : | 290 € |
| - Concession paysagère avec stèle fournie : | 650 € |

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous accueillons en Mairie, au Service État Civil : 04 74 96 70 32 ou etat.civil@mairie-villefontaine.fr